

S'il faut sauver les langues anciennes, c'est d'une situation à venir !

Avec la réforme « collège 2016 » la question se pose : comment sauver les langues anciennes au collège et au lycée ? En effet, au nom de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires, cette réforme ampute les horaires de latin et de grec et réduit fortement les conditions d'ouverture de leur enseignement, soumis au choix local et installé en concurrence avec les autres disciplines et dispositifs. Les établissements devront ainsi choisir entre financer le latin et le grec sur leur marge d'autonomie, ou dédoubler, par exemple, des heures d'accompagnement personnalisé.

Pour le SNES-FSU, les langues anciennes ont toute leur place au collège et au lycée pour offrir aux jeunes l'accès à une culture commune. Le latin et le grec touchent à notre identité profonde, éclairent l'histoire européenne et celle de la langue, de la culture françaises. Leur enseignement contribue à donner, en particulier aux jeunes issus de milieux éloignés de l'école, du sens à la langue française et des clés historiques et culturelles pour comprendre l'organisation de notre pays. Dans de nombreux établissements, notamment d'éducation prioritaire, il reste un garant d'une certaine mixité sociale. La proportion de latinistes issus des classes moyennes et défavorisées est équivalente à celle des latinistes issus des classes très favorisées et favorisées (source ministérielle).

Contrairement à une idée reçue, il n'y a pas de désaffection massive pour les langues anciennes : à la rentrée 2015, 3000 élèves de plus qu'en 2014 se sont inscrits en latin en 5^{ème} et au lycée les effectifs sont plutôt en hausse. En effet les professeurs de Lettres Classiques ont suivi une formation de spécialistes : bien que dénigrés par la Ministre, ils ne sont pas des professeurs de déclinaisons mais apportent notamment à leurs élèves la richesse de connaissances culturelles essentielles à l'émancipation intellectuelle, un regard qui confronte les époques et les civilisations. Il est nécessaire à tout citoyen de connaître le passé et il est scandaleux que l'Etat organise l'ignorance à venir.

Il faut : garantir à tous les établissements les heures pour l'ouverture de l'enseignement de complément sans qu'elle ne soit le fruit d'arbitrages internes, supprimer l'EPI LCA en reconnaissant l'interdisciplinarité par essence du latin et du grec, que seuls les professeurs de lettres classiques sont habilités à enseigner, leur faire confiance pour s'associer spontanément à leurs collègues comme ils l'ont toujours fait.

Les programmes conçus par le CSP associent, dès la 5^{ème}, l'approche du latin et du grec, ce qui offre un renouvellement de l'enseignement du grec. Afin de mener ceux-ci à bien, un retour à l'horaire initial est nécessaire, au moins en classe de 5^{ème} et la garantie qu'en classe de 3^{ème} latin et grec bénéficieront bien d'horaires séparés.

Le SNES-FSU propose un temps de sensibilisation aux LCA (au-delà de l'étude des mythes fondateurs prévue en cycle 3), dans le programme de français des élèves de 6^{ème}. Cette organisation permettrait aux élèves un choix motivé de l'enseignement de complément en classe de 5^{ème}.

La transition collège-lycée est à repenser et le lycée doit offrir, mieux que par les enseignements d'exploration de la réforme Chatel qui n'ont pas fonctionné, des solutions pour élargir le vivier. La réflexion sur la place des LCA dans le lycée doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une remise en cause de la réforme du lycée.

Valerie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU et Sonia Mollet, professeure de lettres classiques, responsable des langues anciennes au SNES-FSU